

DEMANDE D'INSTALLATION DU TELERESEAU

Conditions préalables et consignes :

L'installation sera établie selon les exigences de Sitebco et sera conforme aux lois et prescriptions en vigueur.

L'installateur s'engage à :

- ✓ Ne pas débiter les travaux avant d'avoir reçu en retour le formulaire d'installation contrôlé, autorisé et visé par le planificateur de Sitebco ;
- ✓ Réaliser les installations en étoile et jamais en série (sauf cas spécial autorisé par Sitebco) ;
- ✓ Utiliser impérativement un câble d'installation DG 113 ou WISI MK96 ;
(Prière de consulter Sitebco pour les distances plus grandes que 25m) ;
- ✓ Réaliser l'installation conformément au schéma validé et remis par Sitebco, en respectant le type de prise à poser (WISI DDxx avec voie de retour 5.65Mhz) ;
- ✓ Présenter une nouvelle demande d'installation en cas de modification(s) ;
- ✓ Demander un rendez-vous de mise en service minimum 3 jours à l'avance ;
- ✓ Faciliter le contrôle (accès à toutes les prises) ;
- ✓ Si nécessaire, effectuer les corrections demandées par Sitebco ;
- ✓ Avertir son client du montant des coûts d'installations ;
- ✓ Repérer et marquer tous les câbles d'installation ;
- ✓ Effectuer obligatoirement une mise à la terre de 4mm².

Pour la mise en service, veuillez prendre rendez-vous avec Sitebco au 032 843 07 07 ou envoyer votre demande par courriel à info@sitebco.ch.

Les frais de dossier ainsi que le matériel (boîtes de colonnes, répartiteurs, etc.) seront facturés à l'installateur.